

**BHV n'est pas un diamant.
C'est le yu-kun-kun.**

Par Marcel Sel*

La semaine dernière, l'UCL a publié une étude de Vincent Laborderie tendant à démontrer que la scission de BHV n'aurait pas d'influence sur un éventuel tracé de frontières au moment d'un éventuel démantèlement de l'État belge. Si l'on ajoutait le mot «nécessairement» entre «pas» et «d'influence», on serait probablement plus proche de la vérité. Car la séparation d'États répond d'une part à des règles, mais d'autre part aussi à des impondérables plus triviaux. La première règle étant le commun accord. Faute d'un tel accord, l'*uti possidetis juris* serait appliqué. À savoir : «ce que tu as possédé, tu possèderas». Mais celui-ci n'a rien de souverain. Il ne concernerait, selon Laborderie, que les frontières externes des États. Mais dans le cas de l'ex-Yougoslavie, il fut néanmoins appliqué à des frontières administratives intérieures. Autrement dit, on ne peut exclure que BHV joue un rôle dans le dessin d'une éventuelle future frontière entre république flamande et «Petite-Belgique». Plus récemment, au Kosovo, il fut appliqué de fait à l'ancienne frontière «régionale», malgré les protestations serbes. Ce nouveau pays a ainsi emporté trois communes et plusieurs quartiers à majorité serbe qui, si on les avait sondées, se seraient certainement prononcées pour un rattachement à la Serbie. Sans compter qu'on y paye en argent serbe et que la Serbie ne s'est jamais totalement détachée de ces bourgs au plan institutionnel et surtout culturel. Dans un contexte similaire, les communes à facilités aujourd'hui en région flamande se retrouveraient en Flandre. Ce que les Wallobruxiens n'accepteraient évidemment pas. On s'orienterait donc vers de longues négociations, mais il apparaît évident que la Flandre nouvelle refuserait toute entorse à l'*uti possidetis juris* sur base des frontières régionales, voire communautaires actuelles. Et elle y ajouterait peut-être Bruxelles, «sa» capitale. Ce serait alors à une commission internationale de trancher. Et dans ce cas, tout peut servir, on va le voir. Oui, oui, y compris ce que les Francophones auraient préalablement cédé ou non. Car de la théorie à la pratique, il y a un gouffre.

Kosovo

Afin de mieux comprendre de quoi nous parlons, je vous recommande [un article en ligne paru dans le dossier Albanie-Kosovo du Monde](#) l'année passée, qui se penchait sur le cas de Mitrovica, partagée entre une «ville

kosovare» et une «ville serbe». On y trouve quelques ressemblances assez étonnantes avec la situation des communes à facilités. Tout d'abord, le fait que les Serbes n'aient pas fait le deuil du Kosovo, et qu'au lieu de revendiquer ces trois communes (ce qui aurait éventuellement une chance d'aboutir), ils revendiquent toujours l'ensemble du Kosovo. Un peu comme certains partis flamands continuent à revendiquer Bruxelles, en dépit des Bruxellois, néerlandophones compris, en sus des communes à facilités. Ensuite, le fait que le Kosovo n'est absolument pas prêt à céder quelque partie de «son» territoire que ce soit. C'est le syndrome «wij houden van alle zes» (nous les aimons toutes les six), à diviser en deux toutefois pour le dire en albanais, les communes où l'on écrit en cyrillique n'étant là-bas qu'au nombre de trois.

Communes à facilités... serbes.

Enfin, il y a des déclarations de Serbes (pacifiques) tout à fait comparables à celles de certains Belges. J'ai été sidéré de lire dans cet article une phrase déjà entendue ici : «*Les deux communautés ne se connaissent plus, il y a un véritable mépris*». Ou même une Kosovare expliquer : «*Je ne parle pas albanais dans la rue quand je marche dans la partie Nord*» qui rappelle des réactions épidermiques de certains Flamands comme de certains Wallons (eh oui) qui ne supportent plus d'entendre l'autre langue sur leur territoire, les uns par flamingantisme exacerbé par les déploiements conceptuels de certains partis, les autres par réaction à cette exacerbation. Le communautarisme est un virus contagieux.

La fierté des nationalistes

La simple logique voudrait que dans un État moderne, l'on prenne acte des souhaits des communautés locales et que l'on agisse dans l'intérêt de la majorité communale sans en négliger la minorité. Les trois communes serbes jusqu'au bout des dinars seraient de fait probablement mieux servies par une appartenance à la Serbie, quitte à donner au Kosovo un pouvoir culturel local transfrontalier, et à imposer à Belgrade de ratifier et respecter le droit des minorités, moyennant un contrôle international. Mais le débat est aussi économique, s'arc-boute sur des principes territoriaux aux relents nationalistes — tout comme en Belgique. Quand on lit dans l'article du *Monde* «*Par fierté et par besoin des ressources naturelles de cette région, le Kosovo ne cédera jamais le Nord*», on a l'impression d'entendre Éric Van Rompuy ou Kris Peeters parlant de Bruxelles, et plus encore des «zes», entendez les communes à

facilités de la région péribruxelloise. Et l'on se souvient que sans Bruxelles, la Flandre perd de 5 à 15 % de ses revenus fiscaux et de son PIB/ha. Mais la logique, le droit des minorités, la volonté de pacification cèdent aussi le pas à des besoins stratégiques plus vastes : «*Si l'ONU autorise une modification des frontières, c'est tous les pays des Balkans qui vont demander une redéfinition de leurs limites. La République de Srpska en Bosnie, la région de Tetovo en Macédoine, l'Herzégovine croate ou les Bosniaques du Sandžak pourraient demander à faire de même. Mais le problème des frontières existe depuis la création des États dans les Balkans et tant que la modification des tracés sera refusée, le problème ne sera jamais réglé.*» Et le droit international (*uti possidetis juris* ou «ce que tu possédais tu possèderas») devient un parapluie commode pour justifier le maintien d'une situation absurde, voire explosive. C'est un peu une règle générale qu'on applique quand elle ne fait pas de mal, et qu'on oublie quand elle pourrait s'avérer trop explosive. Mais il n'y a pas que ça.

Date de péremption

Dans un texte [de Laurent Lombard pour l'Université Paul-Cézanne \(France\)](#) que je vous recommande, l'on évoque notamment le cas des pays baltes et la question triviale de la date à prendre en compte pour déterminer les frontières préalablement possédées. Car l'*uti possidetis juris* a un gros défaut : il n'établit pas de date pour l'estimation du «ce que tu as possédé». Et dans certains cas, cela mène à des discussions infinies. Il en fut ainsi pour ces trois petites nations. Car lorsque Staline récupéra les pays baltes, il en modifia les frontières. En 1990/91, au moment de leur indépendance, deux d'entre eux souhaitèrent que l'on revienne aux frontières de 1920 et fixèrent logiquement la référence temporelle de l'*uti possidetis* à cette année. Le troisième pays (la Lituanie), et la nouvelle Russie, défendaient des frontières qui leur convenaient mieux, celles de 1990. Et la conclusion du chercheur doit nous faire réfléchir abondamment : «*La Lituanie demanda, sans surprise, la transformation des frontières administratives telles qu'elles existaient en 1990, alors que l'Estonie et la Lettonie souhaitaient un retour aux frontières définies par le Traité de Tartu du 2 février 1920. Une date de consensus n'a pu être trouvée et les accords signés en 1991 avec la Fédération de Russie consacèrent trois types de solutions : dans une première hypothèse, on garda la frontière administrative de 1990, dans une deuxième hypothèse, on revint à celle de 1920*

et dans une troisième, on définit contractuellement une frontière ex novo. Il en résulte que, hors du contexte de décolonisation, le problème de la date de référence ne peut être résolu que par un accord subséquent entre les parties. Faute d'accord, la règle de l'uti possidetis juris ne peut pas être pas utilisée.» Eh oui, il y a loin de la théorie à la pratique.

Provoc

En théorie, donc, dès lors que l'on peut aller rechercher une situation datée, une nouvelle Petite-Belgique wallobruxienne pourrait réclamer les communes à facilités péribruxelloises, voire l'annexion de BHV ou même du Brabant (soyons un peu provocateur), s'appuyant sur les délimitations administratives anciennes, Bruxelles ayant été le chef-lieu du Brabant pendant de très nombreuses années, BHV ayant été l'arrondissement dit «de Bruxelles» pendant des décennies, etc. À l'inverse, les partis flamingants pourraient arguer du fait qu'en 1917, Bruxelles était bien la capitale de l'État flamand autonome aboli dès après sa proclamation.

Bien entendu, les frontières régionales seraient le plus à même d'entrer réellement dans le cadre légal de l'*uti possidetis juris*. Mais elles seraient en concurrence avec les frontières communautaires, voire provinciales, ou la frontière linguistique réelle entre région purement néerlandophone et régions bilingues ou francophones, et rien n'empêcherait d'essayer de faire valoir les limites d'arrondissements — je ne dis évidemment pas que cela aurait une chance de réussir. Bien sûr, il est évident qu'une Flandre indépendante refusera de «céder» BHV, tout autant que le reste du Brabant et les communes à facilités, et il est probable, en sus, qu'elle exige Bruxelles, ou du moins un droit de cogestion sur la ville. La Constitution n'est du reste même pas claire sur les délimitations régionales ou communautaires : elles n'y sont pas fixées puisqu'il est possible — moyennant une majorité spéciale certes — de les modifier. Autrement dit, la Constitution n'établit pas une territorialité immuable. Il est donc plus que probable que face à un tel micmac, l'idée même d'une utilisation du principe d'*uti possidetis juris* dans le cas d'une scission de la Belgique soit rapidement abandonnée, et que la négociation ressemblera(it) plus à un gros marchandage qu'à quoi que ce soit d'autre. Et quand la scission d'un pays se fait entre marchands de tapis, d'abord, on amène le thé à la menthe, et

ensuite, on brandit toutes les «preuves» dont on peut disposer.

Edition de Lombard

Laurent Lombard note d'ailleurs avec clairvoyance en évoquant la Belgique qu'«*On est donc, une fois de plus, dans une impasse qui ne pourra être levée que par un accord entre les parties*». C'est d'ailleurs dans cette perspective que les nationalistes-flamands (Vlaams-nationalisten), aidés en cela par un certain nombre de chrétiens-démocrates flamands, «vendent» déjà Bruxelles à l'étranger comme étant la capitale de la Flandre, avec une régularité cynique en ce qui concerne les cartes géographico-touristiques, et qu'ils ont répété jusqu'à la dogmatiser la territorialité de «la Flandre», lui donnant enfin des attributs nationaux si poussés qu'on se demande si elle n'est pas déjà indépendante — drapeau, hymne, fête «nationale», etc. C'est en fait judicieux. Car dès lors que l'*uti possidetis juris* s'avère peu utile, la psychologie, la volonté affichée, les symboles et les mythes sont autant d'arguments qui pourraient servir plus tard ; de bons vieux moyens de pression. De ce point de vue, le simple fait pour Elio di Rupo de proposer une scission de BHV à certaines conditions externes (à savoir le maintien des droits de la minorité dans les communes à facilités ou le refinancement de Bruxelles) est un argument donné à la Flandre que les éventuels négociateurs un tant soit peu *vlaamsgezind* d'une éventuelle future scission utiliseraient très certainement : ils utilisent bien les notes de négociateurs flamands non repris dans la Loi finale pour prétendre que les facilités seraient temporaires ! Il faut bien reconnaître qu'une fois qu'une note écrite par un Francophone a cédé BHV avec très peu de contreparties, il va être extrêmement difficile (en fait, impossible) de revenir en arrière sans provoquer une crise plus profonde encore que la crise actuelle (plus de 420 jours sans gouvernement est de fait la crise la plus profonde qu'ait connue la Belgique). Pour autant, la stratégie du PS n'est pas forcément absconse.

A charte des minorités

Car, qu'il s'agisse de la situation actuelle, préparatoire au fédéralisme voulu par Kris Peeters et consorts, ou d'une séparation nationale telle que prônée par la N-VA et consorts, le problème des frontières est pratiquement identique. On le voit très bien, justement, dans la note Di Rupo, qui accepte de céder BHV à la condition, notamment, que la Flandre ratifie la Charte des Minorités. On

imagine qu'en cas de négociations dirigées par l'ONU ou l'UE (par exemple), les modérateurs étrangers auraient exactement la même attitude : laisser la Flandre gérer la minorité francophone, mais à la condition que celle-ci le fasse en bon père de famille. Mais le fait que la stratégie appliquée ici dans le cadre de la scission de BHV soit si proche de celle qui prévaudrait lors d'une séparation nationale n'est pas un hasard. Comme je l'ai maintes fois expliqué, depuis 2007, nous ne pouvons pas trouver d'accord sérieux et tenable parce que le spectre d'une séparation définitive impose sa logique à toute cession de droit ou de territoire. Aujourd'hui, tout ce qui pourrait être cédé aux partis du Nord (même démocrates) sera définitivement perdu au moment d'une évaporation éventuelle. Et l'on ne peut donc donner que ce qu'une instance internationale «nous» retirerait à coup sûr en cas de disparition de la Belgique.

Notez que les nationalistes flamands jouent ici un gros bluff : dans une telle négociation intranationale, pour refuser de ratifier la charte des minorités, il leur suffit de faire le gorille et de se taper sur le torse. En cas de sécession négociée sous l'égide de l'UE, en revanche, les partis flamands seraient beaucoup moins enclins à nier cette charte. Tout d'abord parce que le respect du droit des minorités est une condition d'entrée dans l'UE, et ensuite parce qu'en la refusant aux Francophones de Flandre, minorité historique, les nationalistes et confédéralistes flamands montreraient à la communauté internationale un visage peu amène, et prêteraient le flanc à une belle volée de critiques. Autrement dit, si j'étais un nationaliste flamand, je m'arrangerais pour obtenir un accord intranational n'en empêchant aucun autre avant que l'international ne s'en mêle, ou alors, je ferais tout pour empêcher une intervention extérieure.

Le désaccord, maintien national

De ce fait, tant qu'on n'a pas d'accord sur BHV, le pays continue à exister tant bien que mal : tant qu'on ne fixe pas les frontières et les conditions qui vont avec la scission «entre nous», le pays ne risque pas grand-chose du fait que les néoflamingants ont plus de chances d'obtenir un maximum de ce qu'ils veulent *avant* toute séparation : le fait que la N-VA fait mine d'être plus belge que le pape quand on commence à discuter nous le montre assez clairement — à les entendre, ce sont les Wallons qui seraient les seuls vrais séparatistes. On se demande comment ils osent ! Mais en cas de séparation réelle, les

néoflamingants seront confrontés au droit international et au droit européen, et devront céder sur les minorités. Et donc, ce qui maintient la Belgique désormais, ce n'est plus le roi, la bière et le foot, mais bien l'absence d'accord sur Bruxelles, BHV et les communes à facilités. De ce fait, à l'inverse, si j'étais un négociateur francophone, je ne céderais rien de plus que ce que je devrais céder en cas de liquidation de la Belgique. Et c'est le sens de l'exigence de Di Rupo d'accompagner une scission de BHV de la ratification par la Flandre de la Charte des Minorités, qui lui imposerait d'accorder plus que ce qu'ils n'accordent aujourd'hui aux Francophones de certaines communes (Hal, Dilbeek, Zaventem, Vilvoorde,...) où ils constituent incontestablement une minorité historique au regard du droit européen, quoiqu'en dise le frère de notre bien aimé président européen. Autrement dit, non, nous n'avons pas une garantie absolue quant au fait qu'un *uti possidetis juris* appliqué à la Belgique se gardera de prendre en compte les frontières administratives, et dans ce cadre, c'est le principe d'incertitude qui doit prévaloir. Et même s'il ne s'appliquait pas (ce qui est probable), on ne peut pas non plus se permettre de céder la scission de BHV contre rien.

No taxation...

Du reste, on vient de le voir, le problème de l'*uti possidetis juris* n'est pas le seul dont il faut tenir compte lorsqu'on aborde la question de BHV. D'autres sont probablement plus importants à mes yeux, car il s'agit de principes de fond — ils sont même d'autant plus importants dans le cas d'un maintien de la Belgique qu'on continue à espérer sans trop d'illusions. Ces principes sont d'une part le «*no taxation without representation*» qui prévaut aujourd'hui dans toute démocratie occidentale qui se respecte. Et d'autre part, celui du droit des minorités à l'exercice de leur langue et au développement de leur culture. Car ce qui est en train de se négocier tranquillement, c'est la suppression de la représentation fédérale des Francophones de Hal-Vilvoorde. Aujourd'hui, ceux-ci peuvent — et depuis de très nombreuses années — élire des députés fédéraux issus de partis francophones divers. En associant leurs voix à celles des Bruxellois, ils peuvent donc influencer sur les équilibres politiques au sein de «leur communauté». Mais plus important encore : ils sont en état d'être représentés, et donc défendus, ce qui est crucial pour une minorité. Si l'on abolissait le droit des Francophones de BHV de voter à Bruxelles, et si on le faisait

pour l'ensemble de la partie de l'arrondissement située en région flamande (y compris, donc, pour les communes à facilités), ceux-ci pourraient tout au plus espérer élire deux députés, et un seul avec certitude, qui ne serait plus alors un représentant politique (PS, MR, CDH, Ecolo,...) mais bien un député d'un parti communautaire, tel l'UDF qui ne peut plus se profiler que comme défenseur des Francophones et dont le seul représentant au Parlement flamand y est quelquefois traité comme un pestiféré.

FDf, extrémiste ?

Lorsqu'on voit l'acharnement d'un parti comme le CD&V à présenter cet UDF et le FDF comme des partis extrémistes — ce qu'ils ne sont en aucun cas —, l'on comprend ce qui est réellement en jeu : la suppression de toute représentation sérieuse, respectée, des Francophones de la Périphérie. Car si le FDF énerve des partis flamands, c'est tout simplement parce qu'il défend bec et ongles ce que la Flandre institutionnelle refuse d'admettre : l'existence d'une minorité historique francophone sur son territoire. On prétend que Maingain est «extrémiste» parce que ça lui «fait» des voix dans BHV. Mais la réalité, c'est qu'il existe une population de cet arrondissement qui demande à être représentée politiquement et défendue, et ça, c'est bien le minimum pour une minorité. Bien sûr, le FDF exagère quelquefois, comme quand il veut diminuer les subsides à l'enseignement flamand de Bruxelles sous prétexte qu'il n'y aurait que 5, 7 ou 12 % de néerlandophones dans la capitale, oubliant qu'un quart des Bruxellois vont bel et bien dans les écoles néerlandophones (et ont raison de le faire). Mais les membres du FDF ne crient pas «Rats flamands, pliez bagages», et heureusement encore. Les bourgmestres FDF des communes à facilités parlent tous néerlandais au Conseil communal et demandent simplement le respect des facilités inscrites dans la Constitution et du droit de toute organisation non administrative à afficher dans la langue de son choix partout en Belgique, et donc partout en Flandre. Le fait qu'un parti représentant la seule minorité importante en Flandre fasse l'objet d'un tel ostracisme (au point d'être traité de «fasciste» ou de «nazi» par des proches de la N-VA ou du Vlaams Belang qui, eux, vous traitent d'antiflamand si vous osez publier qu'ils ont commémoré l'un ou l'autre vrai nazi) doit nous inquiéter quant aux droits que ces partis, mais aussi le CD&V sont prêts à «laisser» aux Francophones de Flandre.

BH(i)V

Donc, si BHV était scindée globalement, sans différence pour les communes à facilités, on pourrait espérer un à deux sièges. Mais la proposition Di Rupo va plus loin que cette solution globale. En divisant l'arrondissement de HV en deux (HV pur jus d'une part, communes à facilités d'autre part), il force les partis francophones à se réunir en un seul parti communautaire pour la partie Hal-Vilvoorde «pur jus», où ils n'ont plus que peu de chances, même en se présentant en un parti «communautaire» unique, d'obtenir même un seul siège fédéral les représentant. La minorité francophone (composée aussi d'expats et d'étrangers) serait alors à la merci des partis les plus radicaux de Flandre, qui influent sur la politique flamande depuis plus de vingt ans (sans compter le radicalisme de certains socialistes, comme le fameux Peeters de la circulaire idoïne). Un parti politique défend généralement ses électeurs. En empêchant les Francophones de BHV de désigner un ou plusieurs députés francophones, on les prive de toute représentation politique, et donc de toute défense. Face aux décrets successifs (wooncode, wonen in eigen streek, taalwet, etc.) et à l'application ultra-rigoureuse de la loi linguistique fédérale par l'administration de la Région flamande, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils seront bons pour être bouffés tout crus. Au sens figuré bien sûr, la Flandre n'étant pas une nation cannibale.

Le second problème découle du premier. C'est celui du respect des minorités et de leur droit à la culture. L'on voit déjà aujourd'hui l'impuissance du FDF à obtenir le minimum tolérable dans une démocratie occidentale qui se respecte : chacun sait qu'il n'y a pas de culture abordable sans intervention publique. Les subsides servent à cela. Or, les centres culturels et les activités culturelles et sportives en langue française sont interdites de subsides en Flandre. Dans les communes à facilités, la liberté communale modère cet état de fait, même si à Wemmel, par exemple, il n'a jamais été possible de créer un véritable centre culturel francophone — malgré la présence majoritaire des personnes de langue française qui doivent, pour «vivre» leur culture, se rabattre sur Bruxelles : le centre culturel local interdit les événements qui ne sont pas principalement en langue néerlandaise. Ceci va à l'encontre du Traité de Lisbonne et de la Charte des Minorités établie par le Conseil de l'Europe, que l'Union européenne considère comme la base fondamentale de ce droit. Je dis bien que la Flandre actuelle est en

infraction. Et j'en oublie de parler de la tentative avortée de flamandisation des écoles francophones de la Périphérie, stoppée juste à temps par la Cour Constitutionnelle.

Caractère flamand

Or, les négociateurs de la plupart des partis flamands, tirés par les nationalistes, veulent diminuer encore ces droits. À cette question culturelle et éducative, la note Di Rupo ne répond pas, faisant comme si elle n'existait pas. Pourtant, quoiqu'on fasse, il y aura toujours un problème à cet égard et des revendications locales. À noter que la culture et l'enseignement subsidiés ne s'adressent pas particulièrement aux «riches bourgeois» mais justement aux classes moins favorisées. Les riches peuvent s'offrir l'opéra, une école privée, le taxi, etc. Et à noter aussi que ce jusqu'au-boutisme n'a rien de pragmatique, mais n'est qu'idéologique : le moyen le plus intelligent de promouvoir le néerlandais dans les communes «à caractère flamand» serait de le faire à partir de centres culturels et d'activités d'abord francophones ou du moins bilingues. La prétention que les Francophones (mais aussi les bilingues et les couples mixtes) seraient des étrangers, des immigrants en Flandre commence d'ailleurs à influencer sur les relations entre Flamands et «Wallons» dans ces communes, et céder BHV risque de ne rien changer à la donne : rien ne garantit que les éructeurs de «Franse ratten» se calmeront lorsqu'on leur aura confirmé que BHV est bien à eux et à eux seuls !

Enclave des sinistres

Une autre question s'impose dans cette réflexion. C'est celle de l'encerclement de Bruxelles. Et là, il faut être réaliste. Aujourd'hui plus que jamais, une sécession est une potentialité. La considérer comme impossible est d'une naïveté dangereuse pour les Bruxellois, quelle que soit leur langue maternelle. Le meilleur moyen de l'éviter est de décourager définitivement la Flandre nationaliste ou protonationaliste d'encore rêver à une république flamande avec Bruxelles comme capitale, et le meilleur moyen de rendre ce rêve inaccessible est de créer un lien géographique fort entre Bruxelles et la Wallonie. Pas un couloir, mais une ou plusieurs communes. La façon la plus correcte de le faire est bien évidemment de laisser à la Communauté flamande le droit d'y être aussi active qu'elle le souhaite.

À l'inverse, jamais les néo-flamingants — pour les mêmes raisons — ne toléreront qu'on désenclave Bruxelles. Une nécessité pour les Francophones et les Bruxellois d'une part, une

impossibilité pour les flamingants d'autre part — aucune négociation ne permettra de régler cela avant longtemps, qu'il s'agisse d'installer un gouvernement ou de scinder le pays, la difficulté sera la même. À ceci près, encore une fois, que dans le second cas, une médiation internationale pourrait imposer un compromis qu'une négociation nationale ne permettra ni d'obtenir, ni de faire respecter.

L'arrondissement de BHV n'est donc pas un diamant, c'est juste le yu-kun-kun. Il représente la préséance du droit des minorités sur la territorialité (linguistique). Il est conforme au Traité de Lisbonne ratifié par tous les pays européens, Belgique incluse. Aujourd'hui, dans le cadre belge, nous en sommes à quelques propositions de Loi déposées par le PS, qui cèdent déjà un peu plus que le maximum qu'on aurait dû céder, tant en vertu du droit des minorités que du point de vue du «contrat belge» établi par cahots depuis 1961 (et nié par la plupart des partis flamands). Apparemment, Elio Di Rupo lance donc un défi au CD&V : il se colle à la proposition de Wouter Beke avec quelque addendum apparemment de principe. La ratification de la Charte des Minorités en est le plus important. Ce que Di Rupo dit à Beke, c'est : nous sommes allés jusqu'à chez vous, à présent, montrez-nous que vous êtes capables d'accepter notre minimum nécessaire pour garantir la continuation du pays. Car sans cette prise de conscience des partis flamands qu'on ne continuera pas longtemps s'ils ne donnent pas des garanties de solidarité, de respect de minorités, ce n'est pas la peine de continuer ensemble. Le problème, c'est que ces propositions ne seront jamais acceptées par le CD&V, et c'est là que le débat bloquera. Le clan Peeters est devenu nationaliste. Les principes démocrates sont pour lui désormais moins importants que la grandeur de l'idée nationale flamande. Alors quoi ?

Machiavel inside

La logique actuelle est donc bien machiavélique : on ne peut pas résoudre la question parce qu'une scission potentielle empêche raisonnablement de trop céder, et si l'on ne cède pas trop, l'on se dirige vers... une scission probable. Les nationalistes flamands ont donc réussi à instaurer une logique qui, apparemment, ne peut mener qu'à leur Graal, la république de Flandre. Avec la complicité d'Yves Leterme (cinq minutes de courage politique) et d'Herman Van Rompuy (qui a déposé la plainte contre l'arrondissement de BHV dessiné par Verhofstadt et Vande Lanotte, et a déposé le projet de Loi qui a fini

par faire capoter Leterme II). Bien malin qui parviendra à sortir de cette logique infernale. Et en définitive, *l'uti possidetis juris* n'en est qu'un des éléments.

*reproduction autorisée sous réserve de la mention de l'auteur et de l'ajout d'un lien vers le site <http://blog.marcelssel.com>